

# JUSTIFICATIFS ET PIÈCES COMPTABLES

## **MODE D'EMPLOI**

Afin de faciliter la rédaction et l'étude de votre budget prévisionnel, munissez-vous des devis liés aux dépenses prévues. Concernant les achats, seuls les consommables et petits matériels servant à organiser l'action sont pris en compte ; les investissements matériels durables étant exclus d'une prise en charge au titre du dispositif.

### **Exemple :**

<b>Poste de dépenses</b>	<b>Détails de la dépense</b>	<b>Magasins ou Prestataires</b>	<b>Montants TTC</b>
<b>Alimentation</b>	Goûter (gâteaux et boissons)	<i>Epicerie</i> <sup>1</sup>	20,95 €
<b>Alimentation</b>	Boissons du repas du 1 <sup>er</sup> mai	<i>Distributeur-négociant</i>	150,00 €
		<b>Total alimentation</b> <sup>2</sup>	170,95 €
<b>Affiches, tracts</b>	Impression de 100 affiches	<i>Imprimerie</i>	79,00 €
	Impression de 500 tracts	<i>Reprographie</i>	48,00 €
		<b>Total affiches, tracts</b>	127,00 €

<sup>1</sup> Lister tous les devis, un par un, par type de dépenses (comme dans l'exemple ci-dessus). Joindre une copie de l'ensemble des devis au dossier.

<sup>2</sup> Faire le total pour chaque poste de dépenses et reporter les totaux dans le budget prévisionnel (page suivante).

<b>Poste de dépenses</b>	<b>Détails de la dépense</b>	<b>Magasins ou Prestataires</b>	<b>Montant TTC</b>
location	Prêt (estimation sans connaître les tarifs de cette salle)	Ville de Roubaix	500 euros
location	location salle	MDA	15 euros
Visite	Tarif visite (vu sur site)	Condition Publique	50 euros
<b>Atelier</b>	<b>Couture à la MDA (6h)</b>	<b>Virginie Hennebert</b>	<b>250 euros</b>
Matériel	Couture	Méلودiffusion	50 euros
<b>Atelier</b>	<b>Fabrication de produits cosmétiques zéro déchet 2h</b>	<b>Association Lueur d'espoir</b>	<b>100 euros</b>
<b>Atelier</b>	<b>Bien être des mains 1h</b>	<b>Le Baume d'Apo</b>	<b>90 euros</b>
<b>Atelier</b>	<b>Arts Plastiques 2h</b>	<b>Association Colibris 237</b>	<b>100 euros</b>
<b>Atelier</b>	<b>Massage individuel pendant 2 h</b>	<b>Manon</b>	<b>130 euros</b>
<b>Atelier</b>	<b>Coaching Fabrication de produit 3h</b>	<b>GM SMILE</b>	<b>200 euros</b>
<b>Atelier</b>	<b>Socio esthétique en groupe, soin du visage 1h</b>	<b>Nadia Guenicoeur</b>	<b>120 euros</b>
Repas diététicien	Conception et atelier repas diététique pour 20 personnes		250 euros
Sortie	Hammam, automassage et soin du corps	Zein	680 euros
Convivialité	Thé, café	Méلودiffusion	50 euros
Communication	Tracts et affiches	Méلودiffusion	50 euros

Démo	Boxe	Association sportive	Gratuite valorisé à 100 euros
Démo	Karaté	Association sportive	Gratuite valorisée à 100 euros
Coordination de projet	Organisation, préparation, suivi	Méلودiffusion	Gratuite valorisée à 500 euros
Animation de projet	Animation sur place lors des événements (10 personnes)	Méلودiffusion	Gratuite valorisée à 500 euros
Sono	Prestation musicale, sono lors des événements	Lueur d'espoir	Gratuite valorisée à 650 euros
Sortie	Ballade contée, 2h00 au bord du canal, animation deux personnes	Méلودiffusion	Financée par Solidarité 150 euros
Transports	Les bénévoles	Méلودiffusion	100 euros

# BUDGET PREVISIONNEL <sup>1</sup>

## TITRE PROJET :

DEPENSES <sup>2</sup>		RECETTES	
Frais de location <sup>(a)</sup>	15	Autofinancement	155
Frais de transport <sup>(b)</sup>	100	Participation des personnes <sup>(d)</sup>	600
Boissons et alimentation	300		
		Autres financements	
		Solidarité (ballade contée)	150
Achat de fournitures <sup>(c)</sup>	50	Ville de Roubaix (salles)	500
Sorties	150		
Visites	50		
Hammam	680		
Assurance	20		
Tracts, affiches	50		
		Aide demandée au PIC	1500
Taxes (SACEM)			
Divers			
Ateliers	990		
Valorisation du bénévolat	1850	Don des bénévoles	1850
Salle prêtée	500		
<b>Sous-total des dépenses engagées</b>	.....		
Financement d'un autre projet <sup>(e)</sup>			
<b>Total</b>	<b>4755</b>	<b>Total</b>	<b>4755</b>

<sup>1</sup> **Ne pas inscrire les centimes**

<sup>2</sup> **Joindre impérativement les devis**

<sup>(a)</sup> Si le local d'une association est utilisé, assurez-vous que celle-ci est protégée pour accueillir votre événement.

<sup>(b)</sup> Pour les voyages collectifs, le Règlement intérieur indique les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement ;
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents) ;
- être couverts par une assurance ;
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle.

<sup>(c)</sup> Ce poste exclu les investissements matériels ; seuls les consommables et petits matériels servant à organiser l'action (papier, colle, etc.) sont pris en compte.

<sup>(d)</sup> La contribution financière ou matérielle des participants bénéficiaires du projet est indispensable. Cette participation doit représenter au moins 10 % du montant de l'aide demandée au FPH.

<sup>(e)</sup> Si des bénéfices générés par l'action sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il est impératif d'en indiquer le montant.

**SIGNATURES DES PORTEURS DU PROJET**

Fait à : Roubaix Date : 06/09/2023